AR CONTROLE DE LEGALITE : $072-200072684-20250206-2025_02_012-DE$ en date du 11/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_02_012

DEPARTEMENT DE LA SARTHE Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 6 <u>Rappel des dates</u> : Convocation Générale : 30/01/2025 - Affichage : 30/01/2025

Le six février deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	Х		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	Х		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	Х		
	CHARPENTIER Dominique	х		
	GUILMAIN Nathalie	Х		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			x
	PLANCHON Anne-France			x
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	Х		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à BUIN Chantal - 05/02/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	х		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 06/02/25	
	FOUQUET Stéphane	Х		
	PLAIS Mickaël			Х
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à TRIFAUT Anthony - 06/02/25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	x		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	Х		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à SURUT Jackie - 03/02/25	
	CHRISTIANY Damien	Х		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	Х		
	BUNEL Pierrette	Х		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	Х		
	LATIMIER Martial	Х		
	MIGNOT Claude		Pouvoir donné à LEMEUNIER Isabelle - 05/02/25	
	COURTABESSIS Alain	х		
	PENNETIER Stéphane	Х		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	, X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	Х		
	MATHÉ Céline	х		
TRESSON	BUIN Chantal	х		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	Х		
	BARRAIS Vincent	Х		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir donné à PINTO Christophe - 06/02/25	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250206-2025_02_012-DE en date du 11/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 02 012

Objet : Note de précision : avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Micro crèche le Breil sur Merize

Délibération n°2025-02-012

En juin 2019, la communauté de communes a confié la maîtrise d'œuvre de la construction d'une structure petite-enfance au Breil sur Merize à un groupement d'entreprises composé du cabinet A3dess Architecture et des bureaux d'études B.E.C.B et ORFEA Acoustique.

Le marché portait sur une mission de base telle que définie par l'article R2431-4 du code de la commande publique ainsi que les études d'exécution à l'exception de celles concernant les fluides. Les honoraires du groupement s'élèvaient à 51 620 € HT auxquels s'ajoutaient 3 850 € HT pour les études d'exécution. Le montant prévisionnel des travaux avait été fixé à 580 000 € HT. Ce marché a été partiellement exécuté puis stoppé du fait de l'impossibilité de construire sur le terrain envisagé.

Un montant de 4 893,70 € HT a été mandaté au titulaire (mars 2020) pour l'exécution des premières études de maîtrise d'oeuvre.

Depuis, le programme de l'opération a été redéfini, une nouvelle implantation arrêtée et le projet réévalué.

Lors du conseil communautaire du 14 mars 2024, un avenant en plus-value de 21 803,70 € HT a été présenté et approuvé (délibération 2024-017).

Ce montant en plus-value de 21 803,70 € HT comprend le montant de 4 893,70 € HT versé en 2020, montant restant acquis pour service fait sur le marché initial.

Le montant de 4 893,70 € HT ne figure pas dans le tableau de répartition des honoraires.

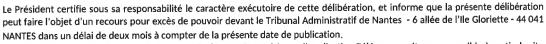
Le Conseil communautaire,

- Prend acte de cette note de précision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 07 Février 2025,

Le Président, André Pigné



La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.